

Moovzen31490@gmail.com
 31 b avenue d'Armagnac 31490 LEGUEVIN
 Ou à l'accueil de la mairie de Léguevin

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

Je souhaite m'inscrire pour une nouvelle saison aux activités de l'association **Moov&Zen**

NOM :

PRENOM :

DATE NAISSANCE.....TEL :

MAIL (obligatoire):

(merci d'écrire très lisiblement l'adresse mail pour recevoir les informations essentielles)

MERCI DE COCHER LE OU LES COURS QUE VOUS FREQUENTEREZ REGULIEREMENT

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<input type="radio"/> 10h00 – 11h30 Qi gong– Tai Chi / Relaxation sonore <i>Temps Libre</i>	<input type="radio"/> 9h15 – 10h00 Postural ball ® <i>Gréement</i>	<input type="radio"/> 19h30 – 20h15 Piloxing/bootcamp <i>Gréement</i>	<input type="radio"/> 9h15-10h45 Yoga / yin yoga <i>Gréement</i>	<input type="radio"/> 10h15- 11h15 Piloxing <i>Salle de danse</i>
<input type="radio"/> 19h15 -20h00 HIIT <i>Gréement</i>		<input type="radio"/> 20h20-21h05 Renforcement zen <i>Gréement</i>	<input type="radio"/> 18h00-18h45 Zumba ® kids 1 <i>Gréement</i>	<input type="radio"/> 11h15 – 12h00 Renforcement zen* <i>Salle de danse</i>
<input type="radio"/> 19h30 – 21h00 Qi gong– Tai Chi / Relaxation sonore <i>Temps Libre</i>			<input type="radio"/> 18h50 -19h35 Zumba ® kids 2 <i>Gréement</i>	*Renforcement zen : mélange de renforcement muscles profonds et d'étirements
<input type="radio"/> 20h15-21h00 Postural Ball ® <i>Gréement</i>			<input type="radio"/> 19h40-20h25 Zumba ® adultes <i>Gréement</i>	

Merci d'être présent 10min avant le début des cours

Les cours de Qi gong– Tai Chi / Relaxation sonore et de Yoga / Yin yoga sont des cours d'une heure et demi qui nécessitent de prendre l'abonnement à volonté, car ils sont équivalents à 2 cours d'une autre activité.

TARIFS:

Tarif adultes

- Abonnement annuel 1 cours hebdomadaire + Adhésion (incluant assurance) : 175€ (cours modulable)
- Abonnement annuel cours à volonté + Adhésion (incluant assurance) : 285€
- Carte de 10 séances (**valable 5 mois**) : 60€ (cours modulable) + 35€ adhésion à l'inscription

Tarifs enfants

- Abonnement annuel 1 activité 120€ (adhésion incluse)

Mode de règlement :

- Chèques (jusqu'à 6x possible sur demande)
- Coupon sport
- Chèques vacances
- Espèces

- Je reconnais avoir reçu et accepter le règlement intérieur de l'association
- Merci de fournir un certificat médical d'aptitude à(aux) l'activité(s) choisie(s) / ou Attestation en cas de renouvellement d'adhésion et certificat de moins de 2 ans

Signature de l'adhérent ou représentant légal pour les mineurs :

FICHE DE LIAISON ENFANTS

A renseigner obligatoirement par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter les cours seuls

I – Cas d'urgence: accident à compléter par les parents

La personne à contacter en mon absence est:

Nom:.....Prénom:.....

Tél:.....

II - Autorisation des soins médicaux à compléter par les parents

Je soussigné(é).....autorise le professeur à faire donner tous les soins qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, au mineur

Nom.....Prénom.....

Je déclare exacts et sincères tous les renseignements portés sur la présente fiche de liaison

.....le.....**Signature :**

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION MOOV&ZEN

Au 01/07/2019

I - RESPONSABILITES

L'association Moov&Zen est assurée pour l'utilisation des salles et pour ses adhérents.

L'association Moov&Zen vous informe que la pratique des activités sportives de fitness, des activités de bien-être comporte des risques corporels.

Si vous êtes victime d'un dommage (chute, entorse, etc.), vous serez indemnisé uniquement si vous disposez de garanties complémentaires personnelles (individuelle accidents, Garantie des Accidents de la Vie).

Elle ne pourra être mise en cause en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité. En cas d'accident, l'adhérent est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures auprès de Moov&Zen, qui transmettra à la société d'assurances. A aucun moment la responsabilité de l'association Moov&Zen ne pourra être engagée en cas de vol d'effets personnels, valeurs, objets précieux, etc...

Les adhérents devront être couverts par une assurance responsabilité civile (en cas de dégâts matériel ou physique causé par un membre).

Un certificat médical mentionnant une non contre-indication à la pratique du fitness ou de la gymnastique est obligatoire ou une attestation sur l'honneur d'aptitude si le certificat fournis à moins d'un an.

II – LES COURS

L'association propose des cours de Zumba Fitness, Activités Cardiofitness, Postural Ball, TAI CHI, Zumba kids, Postural ball enfants.

Les horaires des cours, les disciplines proposées et l'utilisation des salles ne sont pas contractuels et peuvent être amenés à changer à tout moment suivant les disponibilités des professeurs et des salles.

Les adhérents seront présent 10min avant le début des cours afin de respecter le planning des cours. Les enfants doivent être récupéré par un responsable **à l'heure de la fin des cours**, nous ne pouvons pas garder les enfants après l'heure, d'autres cours ont lieu après. Les enfants ne sont pas autorisés à quitter les cours seuls.

Les adhérents ne devront porter aucun bijou (montre, bracelet, bague, boucles d'oreilles...) qui pourrait occasionner des blessures. Ils devront être en tenue de sport ou tenue confortable, permettant des mouvements aisés. (chaussures adaptées et propres)

Les enfants devront avoir en leur possession une bouteille d'eau.

Un spectacle de fin d'année pourra être organisé à l'initiative du professeur. Ce spectacle est facultatif et seuls les élèves désireux d'y participer se produiront sur scène.

III – COTISATIONS

L'adhésion à l'association n'est effective que lorsque le dossier est complet (fiche d'inscription remplie, certificat médical, document sur le droit à l'image complété, fiche de liaison pour les enfants, règlement de l'adhésion, signature du règlement intérieur). Le dossier est remis à un des membres du bureau ou envoyé au siège de l'association (31 b avenue d'Armagnac, 31490 LEGUEVIN).

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas médical, sur présentation d'un justificatif.

IV – DISPOSITIONS

Tous les cours débuteront en septembre, après le forum des associations. Ils se termineront avec l'année scolaire.

Il n'y aura pas de cours lors des vacances scolaires et jours fériés.

En cas d'annulation exceptionnelle de cours, ceux-ci seront dans la mesure du possible (professeur et salle) récupérés sur d'autres créneaux.

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu une fois par an. La date sera communiquée par le Bureau au plus tard 15 jours avant.

V- PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- non fourniture du certificat médical dans les 30 jours suivant l'inscription
- le décès
- la radiation, prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave*, par le conseil d'administration.

* motifs graves :

- comportement perturbateur,
- agressivité physique ou verbale,
- propos ou comportement déplacés, nuisant à l'image de l'association, lors de cours ou d'événements organisés par l'association,
- utilisation de l'association pour faire des actions à but lucratif,

Des sanctions disciplinaires peuvent être prononcées par le Conseil d'Administration. Avant une éventuelle décision d'exclusion ou de radiation, le membre mis en cause est convoqué par lettre ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception, énonçant les griefs retenus contre lui devant le Conseil d'Administration ; il peut, avant la séance, consulter son dossier et, pendant la séance, réfuter les griefs retenus contre lui ; il peut se faire assister de toute personne de son choix.

VI- DROIT A L'IMAGE

Moov&Zen se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que pratiquant sportif et/ou spectateur, dans le cadre de la promotion et de la pratique des activités sportives de l'association durant (forum des associations, portes ouvertes, stages, site internet de l'association). Sauf demande exprès de votre part par mail en joignant votre photo en pièce jointe → moovzen31490@gmail.com.

Date :

Signature de l'adhérent
(Précéder de la mention « lu et approuvé »)

Signature + nom du représentant
Légal pour les mineurs